

LE BÂTHIOLAIN

L'actualité de votre village

NUMÉRO SPÉCIAL URBANISME |

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à LA BATHIE au lieu-dit "Carrons"

*Mise en œuvre d'une procédure spécifique permettant de modifier
le Plan Local d'Urbanisme actuel en vue de la réalisation de ce projet.*

Lors de sa réunion du 25 septembre 2017, le conseil municipal a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire au secteur des Carrons, actuellement classé en zone Nsl (zone naturelle à vocation sportive et de loisirs).

Ce dossier sera prochainement soumis à enquête publique afin que la population puisse en prendre connaissance et apporter éventuellement ses observations. Cette enquête fera l'objet de la publicité réglementaire. Afin d'informer au mieux les administrés, un résumé de ce projet vous est présenté.

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE INTERCOMMUNALE

Il s'agit d'une démarche portée par les élus des 6 communes de Basse-Tarentaise, mais également d'une attente forte de la population, qui craignent conjointement de voir diminuer l'offre médicale de proximité. En associant à la construction de la MSP des logements aidés, le projet revêt également un caractère social et conjugue la volonté de maintenir et de développer l'offre de santé de proximité sur le territoire à la nécessité pour les communes d'accueillir de nouveaux habitants.

Il s'agit de construire un nouveau bâtiment sur une parcelle communale de La Bâthie : la parcelle 538 dans le secteur des Carrons, au Nord du chef-lieu. Ce site a été choisi de façon consensuelle par les 6 communes du SIBTAS et les professionnels de santé qui ont souligné en outre la proximité de la pharmacie existante.

Le secteur représente une superficie d'environ 3 725 m² de la parcelle 538 et l'emprise prévue au sol du bâtiment est d'environ 750 m² auxquels s'ajoutent les surfaces de stationnement et un bassin de rétention des eaux pluviales. Le projet de création de la MSP est en cours d'étude pour répondre au besoin d'accueillir huit bureaux médicaux

ou paramédicaux (généralistes, infirmiers, orthophoniste), un cabinet de kinésithérapeutes et des logements en accession ou location aidée.

La MSP sera de plain-pied par rapport à la route départementale 990 qui longe la limite ouest de la parcelle. La composition intérieure s'organise autour d'un hall d'accueil central qui distribue les différents espaces (données indicatives pouvant évoluer) :

- 2 salles d'attentes d'une capacité d'environ 35 patients au total,
- 4 bureaux de médecins,
- 2 bureaux paramédicaux,
- 2 cabinets d'infirmières,
- 1 espace de kinésithérapie avec 4 salles de soins,
- 1 salle de réunion / cuisine,
- 1 zone d'accueil / rangement / circulation / local technique, 1 studio pour les stagiaires ou remplaçants,
- sanitaires et locaux techniques.

Perspective d'implantation du projet (version décembre 2017)



Si le rez-de-chaussée du bâtiment est exclusivement réservé aux activités de la MSP, des espaces adaptés à d'autres praticiens pourront être alloués au premier étage notamment.

La douzaine de logements également prévu dans le projet se répartit entre le premier et le deuxième étage. Il s'agira soit de logements en accession aidée, soit de logements locatifs sociaux.

Par ailleurs, dans le PLU en cours de révision, la MSP fait partie de l'O.A.P. (Orientation d'Aménagement et de Programmation) des Carrons. Celle-ci a fait l'objet d'un phasage : à court terme, la MSP sera le premier bâtiment construit sur le secteur ; à moyen et long terme, une grande partie du secteur sera urbanisé et au total environ 127 nouveaux logements seront construits (individuel pur/groupé, intermédiaire, collectif dense).

La gestion des eaux pluviales, des eaux de ruissellement et des risques d'inondation fait l'objet d'une attention particulière. Cependant, la MSP qui sera construite sur l'emprise d'un remblai (sans extension du remblai prévue) n'est pas concernée.

Le bâtiment sera exempt des risques identifiés. Un bassin de rétention des eaux pluviales d'une capacité d'environ 150 m³ sera construit sur l'emprise de la parcelle.

MISE EN COMPATIBILITE DU PLU AVEC LE PROJET

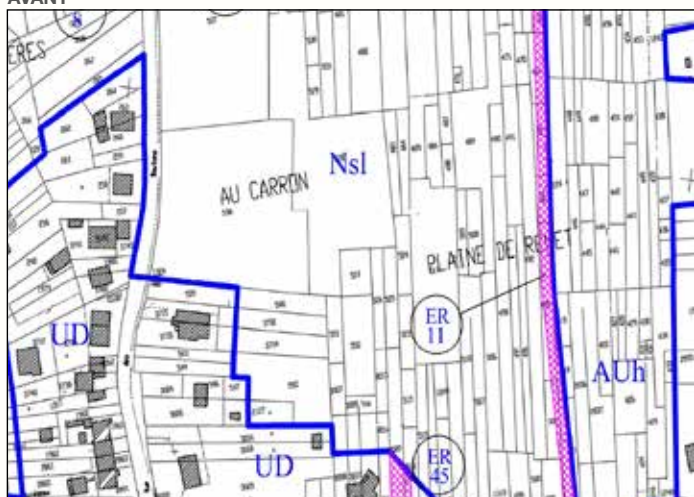
Le plan de zonage doit être modifié et un règlement particulier rédigé.

La parcelle communale 538 est actuellement classée en zone Naturelle Nsl (secteur réservé aux loisirs, aménagements de parc et aux activités sportives) dans le PLU en vigueur.

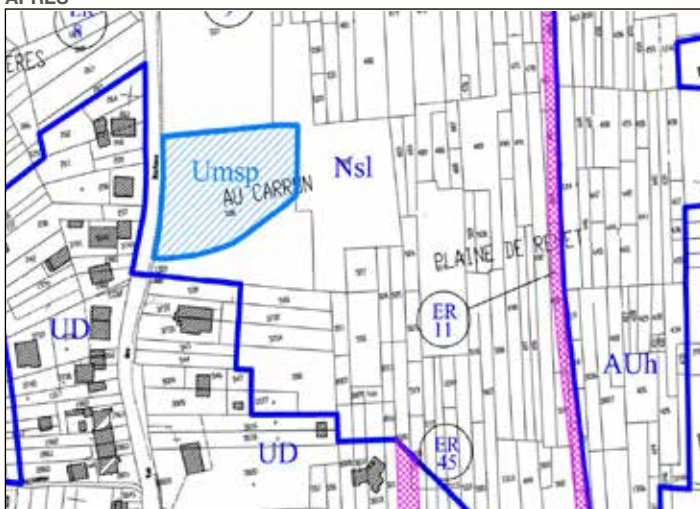
Le secteur UD correspond à la zone urbaine. Cependant, le règlement de la zone ne convient pas pour la construction de la MSP et un nouveau zonage particulier, nommé Umsp, fera l'objet d'un règlement propre correspondant aux caractéristiques du projet.

La parcelle du projet et les terrains adjacents vont perdre à moyen terme leur vocation naturelle, puisque le secteur des Carrons fera l'objet d'une OAP dans le PLU en cours de révision.

AVANT



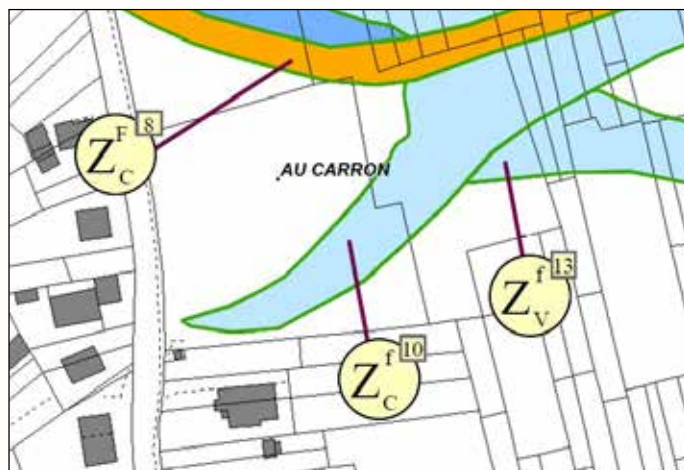
APRES



PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS

Les zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Bâthie sont couvertes par un PIZ (Plan d'Indexation en Z) et un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) qui définissent les aléas et les mesures à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité.

Le PIZ de La Bâthie a été révisé en 2017. Le nouveau document a identifié plusieurs risques sur le secteur des Carrons. Une partie du secteur est concernée par un risque faible de crue torrentielle (Z10). Cependant, la partie de la parcelle 538 où est prévue la MSP est remblayée et n'est pas soumise à ce risque. L'extrémité Nord-Est de la parcelle 538 est concernée par un risque fort de crue torrentielle (Z8). Le risque touche une infime partie du secteur et le projet en est encore une fois exempt grâce au remblaiement d'une partie de la parcelle.



Extrait de plan de zonage du PIZ actuel (version 2017) - Source : Plan d'indexation en Z, Commune de la Bâthie

INFO



Transfert compétences services eau/assainissement à Arlysère depuis le 1^{er} janvier 2018

- Accueil physique des abonnés à l'ARPÈGE (Albertville) en face du Palais de Justice : tous les matins de 08h30 à 12h00.
- Tél. 04 79 37 14 34
eau.assainissement@arlysere.fr

À vos agendas

Samedi
03 Février > Salle polyvalente

Loto de l'Association des Parents d'Élèves

↳ L'après-midi sur réservation.
Infos à venir par l'A.P.E.

Mercredi
28 Février > Salle polyvalente
De 16h30 à 19h30

Don du Sang